

### 3. CONCENTRATION RÉGIONALE DES BREVETS

Les demandes de brevets donnent une indication de l'intensité des activités inventives et de leurs résultats. L'analyse régionale de ces statistiques permet d'apprécier le degré de concentration de l'innovation à l'intérieur des pays et de repérer ainsi parmi les régions celles qui constituent des sources importantes de connaissances. Les données étudiées ont trait aux demandes de brevets déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (*Patent Co-operation Treaty* ou PCT), rapportées à l'échelle régionale sur la base du lieu de résidence de l'inventeur.

Le nombre de demandes PCT par million d'habitants varie beaucoup d'un pays à l'autre dans la zone OCDE (graphique 3.1). En 2005, la Finlande, la Suède et la Suisse étaient les principaux déposants (avec un nombre de demandes représentant plus du double de la moyenne OCDE), tandis que le Mexique, la Pologne, la Turquie et la République slovaque figuraient en bas du classement.

À l'intérieur des pays, les demandes PCT sont concentrées dans un petit nombre de régions (graphique 3.2). En 2005, 45 % des demandes de brevets déposées dans les pays de l'OCDE provenaient de 10 % seulement des régions. En Turquie, les régions d'Istanbul, de Bursa et de Kocaeli comptaient à elles seules pour 91 % de toutes les demandes de brevets enregistrées dans le pays. La concentration des brevets tient notamment au fait que les activités dont ils sont le fruit nécessitent des ressources (investissements, capital physique et capital humain) et des infrastructures (laboratoires) qui tendent elles-mêmes à être géographiquement regroupées. Elle s'explique aussi par la concentration sectorielle des activités et le fait que certains secteurs sont plus enclins que d'autres à déposer des brevets.

C'est en Turquie que l'on observe les plus fortes disparités régionales en matière de brevets, la région d'Istanbul affichant près de cinq fois plus de demandes PCT que la moyenne nationale. Vient ensuite le Mexique, où le nombre de demandes varie de 0 dans un petit nombre de régions à 6.2 par million d'habitants dans le Distrito Federal (près de 4 fois la moyenne nationale), suivi de la République slovaque, avec 1.8 demande PCT seulement par million d'habitants dans la région de Stredne Slovancko en 2005, contre 19.8 dans celle de Bratislav Kraj.

L'Irlande et la Belgique sont les pays qui enregistrent les plus faibles variations régionales du nombre de demandes PCT. Les disparités sont également assez peu marquées en Finlande et en Suède, pays qui par ailleurs investissent le plus dans la R-D (graphique 3.3).

Le graphique 3.4 permet de comparer la performance des régions qui enregistrent le plus grand nombre de demandes PCT par million d'habitants avec la moyenne nationale. Si, comme on l'a vu précédemment, la région d'Istanbul, en Turquie, et le Distrito Federal, au Mexique, affichent un résultat nettement supérieur à la moyenne du pays, le nombre de demandes de brevets qu'ils enregistrent est en fait très limité dans l'absolu. C'est la région de la Suisse orientale (Ostschweiz) qui compte le

plus grand nombre de brevets par million d'habitants (537), suivie du Zuid-Nederland aux Pays-Bas (528) et du Massachusetts (438) aux États-Unis. Avec la Navarre (Espagne), la Hongrie centrale et la région de Prague, ces régions déposent plus de deux fois plus de demandes PCT que la moyenne du pays.

#### Définition

Un brevet est un droit exclusif accordé pour une invention, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui constitue en général un nouveau moyen de faire quelque chose ou apporte une nouvelle solution technique à un problème particulier. Le brevet confère à son titulaire une protection pour l'invention dont il est l'auteur, pendant une période limitée (généralement 20 ans).

Le *Traité de coopération en matière de brevets (Patent Co-operation Treaty - PCT)* est un traité international administré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui a été signé par plus de 125 pays. Il permet de protéger une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant pour cela une seule demande « internationale » au lieu de faire enregistrer séparément plusieurs demandes nationales ou régionales.

#### Source

OCDE, base de données REGPAT et OCDE, base de données régionales, <http://stats.oecd.org/wbos/>, Statistiques régionales.

Annexe B : Sources et description des données.

#### Années de référence et niveau territorial

2005; TL2

Pas de données régionales pour l'Islande et la Nouvelle-Zélande.

#### Informations complémentaires

Travaux de l'OCDE sur les brevets : [www.oecd.org/sti/ipr-statistics](http://www.oecd.org/sti/ipr-statistics).

OCDE (2008), « University Inventions and Entrepreneurships: A Regional Perspective », Working Party on Industry Analysis.

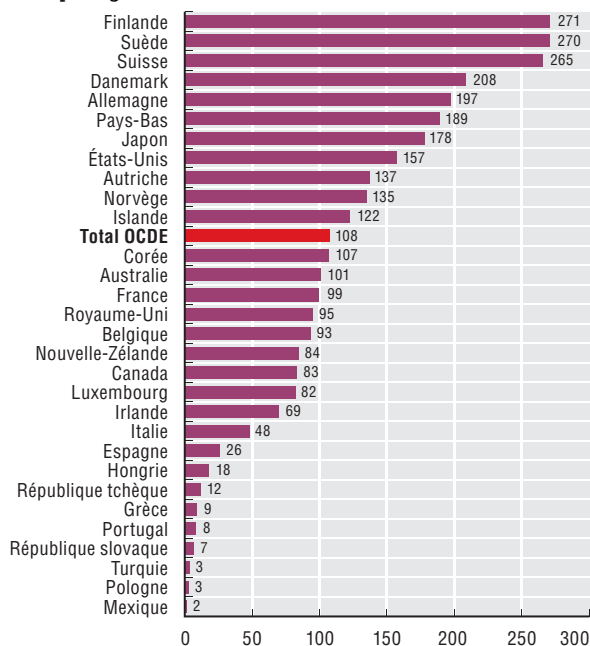
#### Notes des graphiques

Graphique 3.3 : En pourcentage de la moyenne nationale (moyenne nationale = 100).

### 3. CONCENTRATION RÉGIONALE DES BREVETS

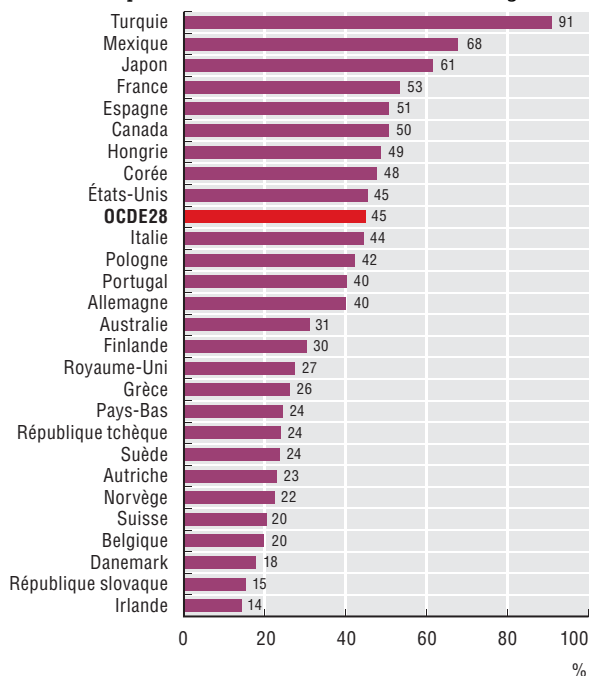
#### 3.1 Nombre de demandes de brevets PCT par million d'habitants, 2005

La Finlande et la Suède sont les pays qui déposent le plus grand nombre de demandes de brevets PCT.



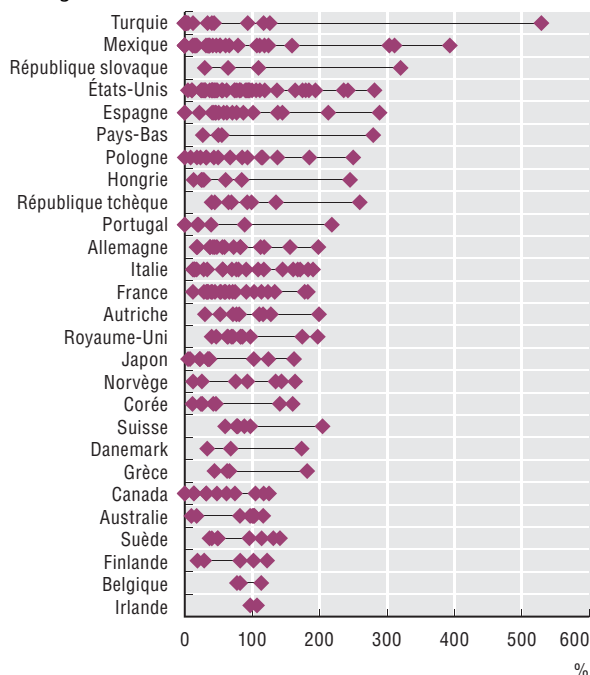
#### 3.2 Part des demandes de brevets émanant des 10 % des régions de niveau TL2 affichant la plus forte concentration des brevets, 2005

45 % des demandes de brevets déposées dans les pays de l'OCDE proviennent de 10 % seulement des régions.



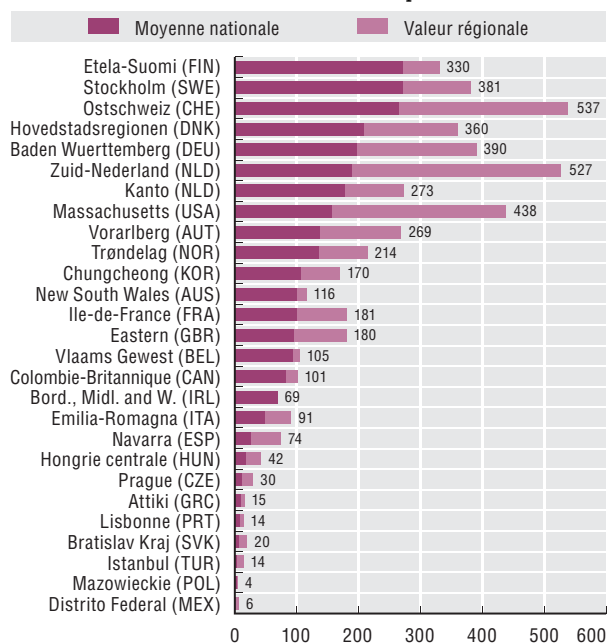
#### 3.3 Fourchette de variation du nombre de demandes de brevets par million d'habitants entre régions de niveau TL2, 2005

La Turquie et le Mexique présentent les plus fortes disparités régionales du nombre de demandes de brevets PCT.



#### 3.4 Régions de niveau TL2 affichant le plus grand nombre de demandes de brevets par million d'habitants par rapport à la moyenne nationale, 2005

La Suisse orientale (Ostschweiz) enregistre le plus grand nombre de demandes de brevets par habitant.

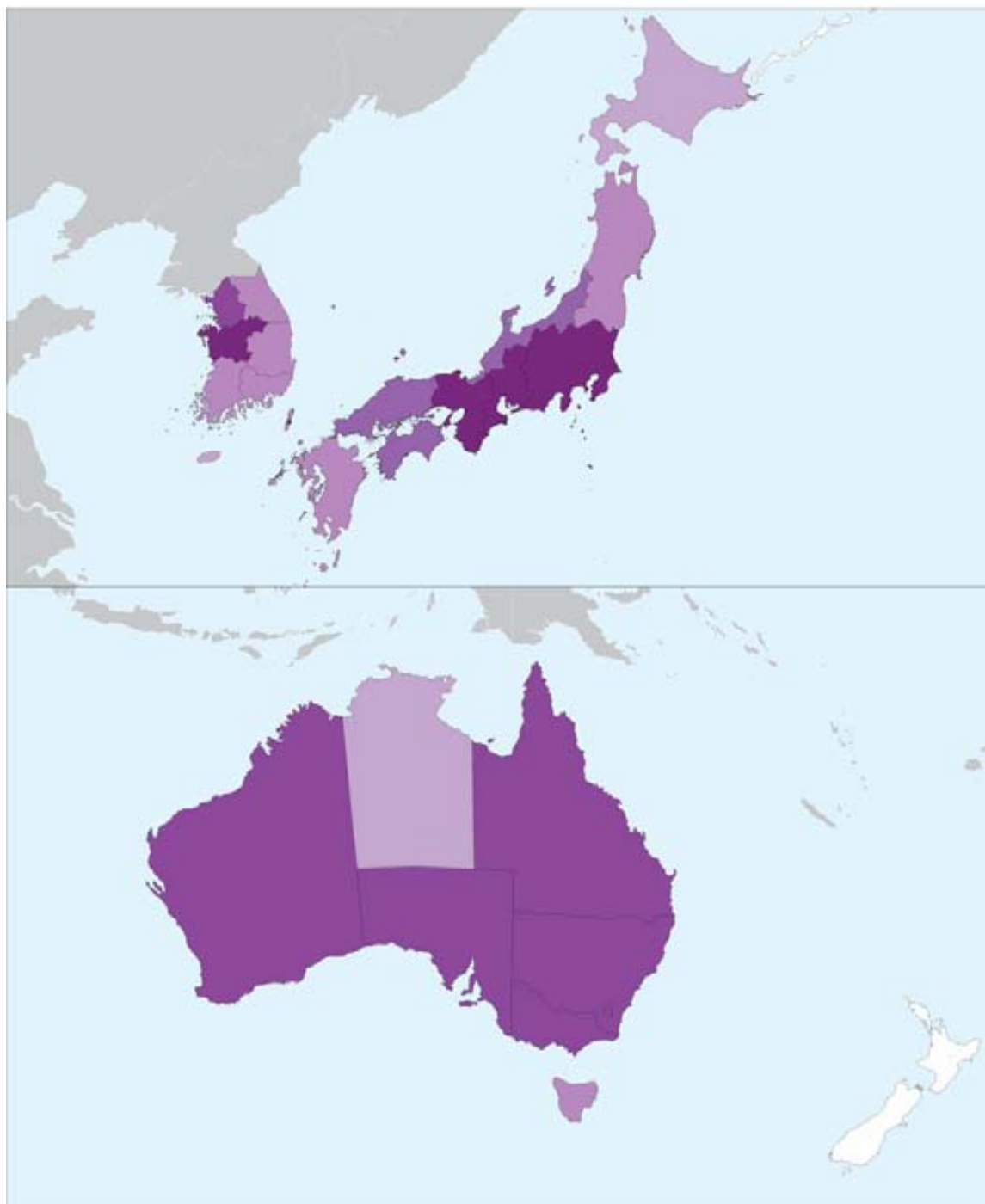



### 3. CONCENTRATION RÉGIONALE DES BREVETS

#### 3.5 Demandes de brevets PCT par million d'habitants : Asie et Océanie

Régions de niveau TL2, 2005

- Supérieure à 150
- Entre 80 et 150
- Entre 50 et 80
- Entre 15 et 50
- Entre 3 et 15
- Inférieure à 3
- Données non disponibles

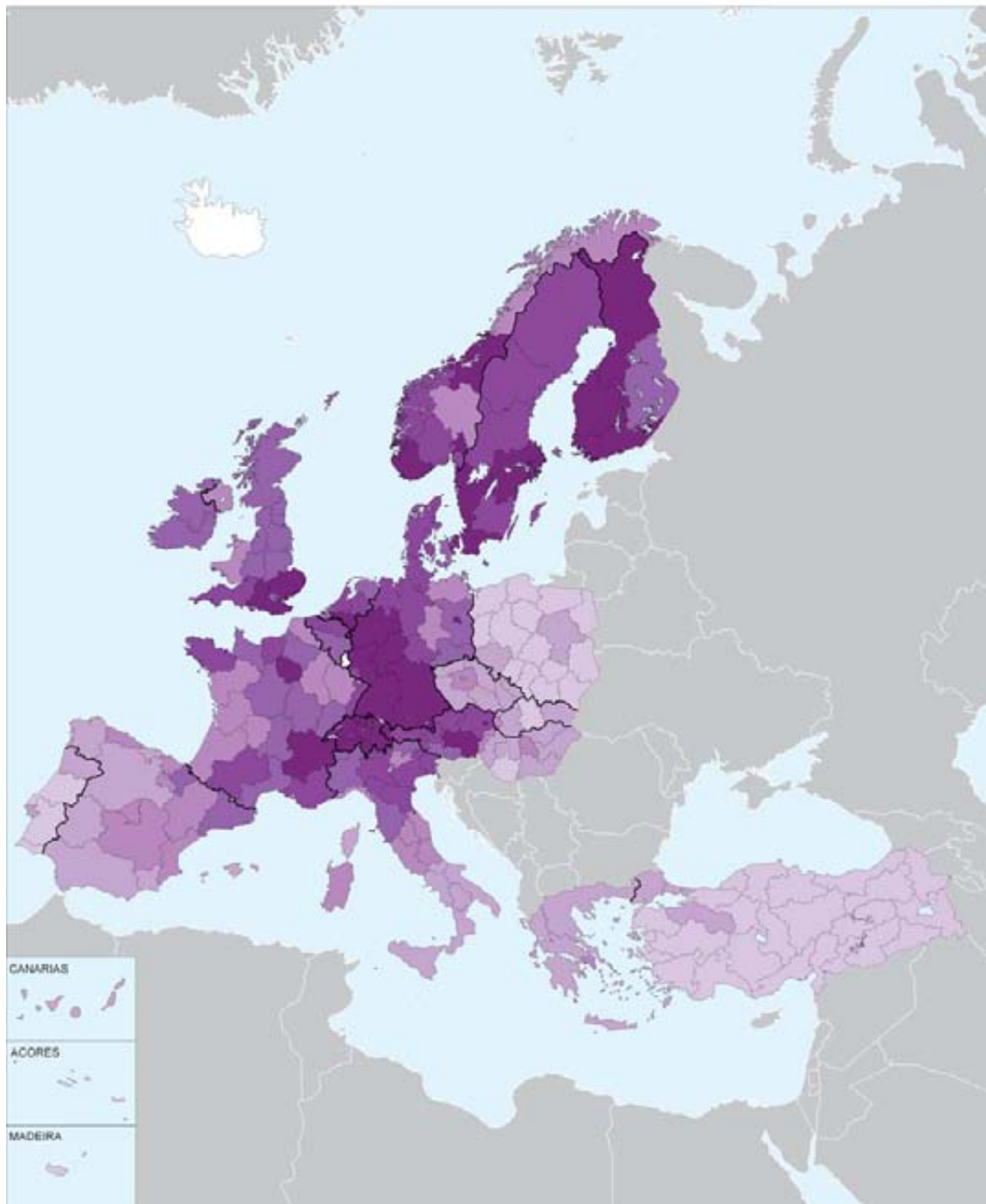



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/552182337601>

#### 3.6 Demandes de brevets PCT par million d'habitants : Europe

Régions de niveau TL2, 2005

- Supérieure à 150
- Entre 80 et 150
- Entre 50 et 80
- Entre 15 et 50
- Entre 3 et 15
- Inférieure à 3
- Données non disponibles



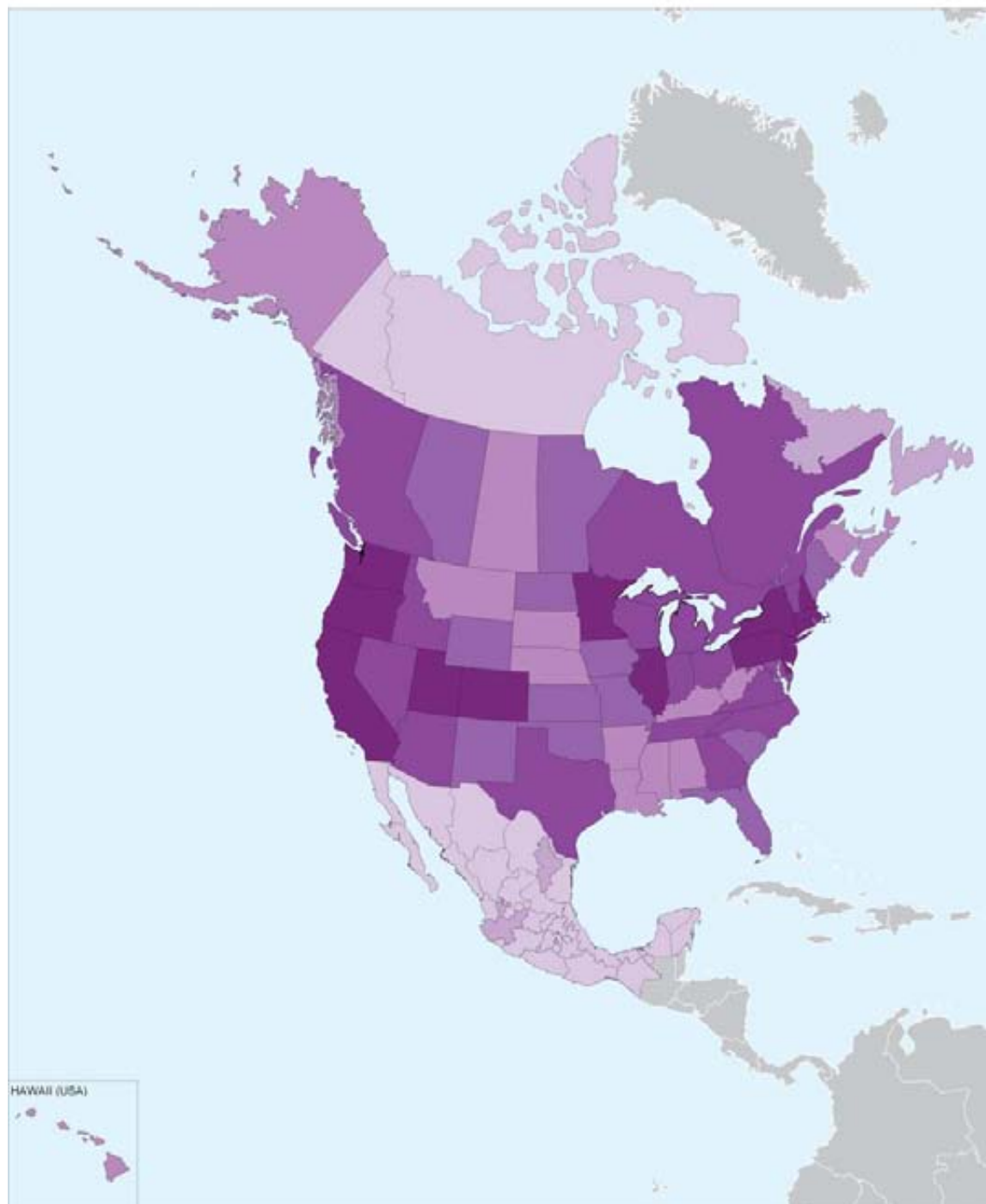
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/552182337601>


### 3. CONCENTRATION RÉGIONALE DES BREVETS

#### 3.7 Demandes de brevets PCT par million d'habitants : Amérique du Nord

Régions de niveau TL2, 2005

- Supérieure à 150
- Entre 80 et 150
- Entre 50 et 80
- Entre 15 et 50
- Entre 3 et 15
- Inférieure à 3
- Données non disponibles



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/552182337601>

#### Y a-t-il un lien entre recherche universitaire et innovation industrielle?

Le concept de « transfert de technologie » entre secteur public et industrie est un élément important de la politique de l'innovation au niveau régional. L'investissement dans les activités de recherche des organisations sans but lucratif fait partie de la panoplie des instruments utilisés par les gouvernements pour stimuler l'innovation régionale. L'idée est d'encourager l'innovation par la proximité des chercheurs en comptant sur les retombées locales positives des activités de recherche menées en dehors du secteur des entreprises.

Les pouvoirs publics ont recours à diverses mesures pour inciter les universités à développer les transferts de technologie vers les entreprises à mieux en tirer parti.

Il est donc particulièrement intéressant pour l'action publique de savoir dans quelle mesure l'activité de recherche des organisations sans but lucratif a des retombées sur l'innovation industrielle dans les régions. Quelle place les autorités nationales ou régionales doivent-elles accorder à la recherche universitaire dans les politiques menées au niveau local en matière d'innovation?

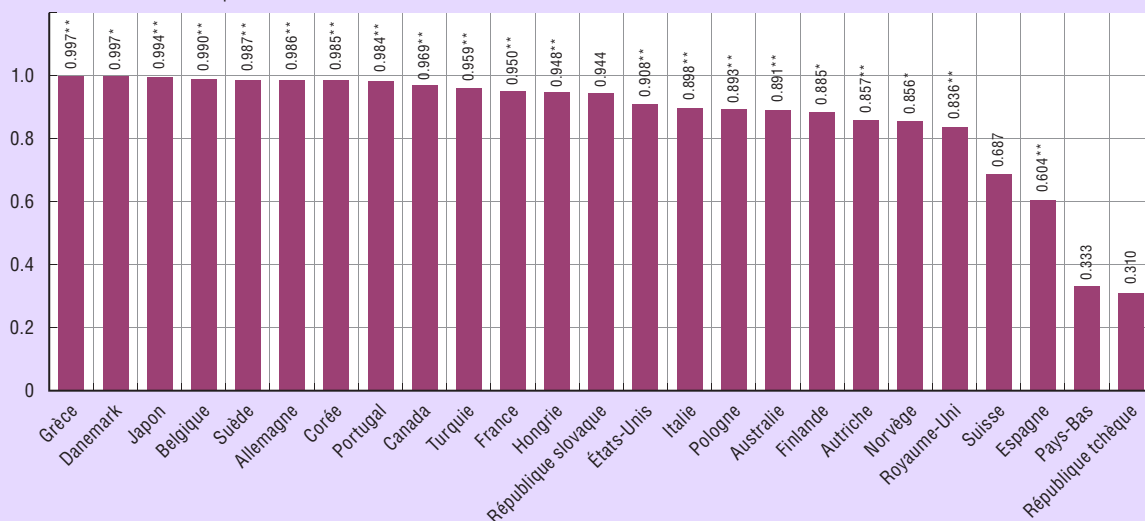
Les statistiques relatives aux brevets permettent d'utiliser l'adresse de l'inventeur pour localiser le travail de recherche qui a conduit à la demande de brevets afin de déterminer s'il s'agit d'une université ou d'une entreprise privée. En analysant ensuite la provenance régionale des demandes de brevets déposées par les entreprises et par les organisations sans but lucratif, on peut se faire une première idée des interactions possibles au niveau local entre les centres publics de recherche et le secteur privé.

Il existe une corrélation positive étroite et significative pour l'ensemble des régions de niveau TL2 entre les dépôts de brevets des entreprises et des organisations sans but lucratif. Pour l'Australie, les États-Unis et la France, cette corrélation est plus forte que dans d'autres pays. Aux États-Unis, une longue tradition de coopération universités-entreprises explique cette situation, tandis qu'en Australie ce sont les liens systématiques que le gouvernement s'est efforcé de promouvoir entre organisations sans but lucratif et industrie. Dans le cas de la France, la forte corrélation positive tient probablement davantage à la collaboration entre les organismes publics de recherche et les entreprises qu'entre celles-ci et les universités.

#### 3.8 Coefficient de corrélation de Spearman entre les dépôts de brevets des entreprises et ceux des organisations sans but lucratif, 2005

Il existe une corrélation positive entre les dépôts de brevets effectués par les entreprises et hors entreprises.

Coefficient de corrélation de Spearman

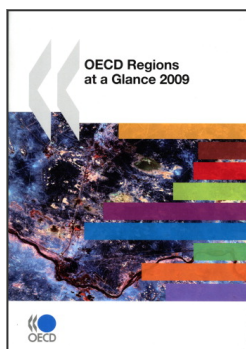


Note : Pas de données disponibles pour l'Islande, la Nouvelle-Zélande et le Mexique. Le coefficient de corrélation n'est pas calculé pour l'Irlande et le Luxembourg.

\* Corrélation significative au seuil de 0.05.

\*\* Corrélation significative au seuil de 0.01.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/551111770552>



Extrait de :  
**OECD Regions at a Glance 2009**

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/reg\\_glance-2009-en](https://doi.org/10.1787/reg_glance-2009-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2009), « Concentration régionale des brevets », dans *OECD Regions at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/reg\\_glance-2009-7-fr](https://doi.org/10.1787/reg_glance-2009-7-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).